



Rayure sur une voiture et témoin

Par **caroline_520**, le **07/06/2008** à **19:04**

Bonjour,

j'ai rayé une voiture et je suis parti. ils emble qu'un témoin m'ait vu et ait noé ma plaque. le témoin aurait laissé ce renseignements au conducteur de la voiture légèrement endommagée. J'ai reçu un courrier de l'assureur de cette personne me demandant de régler la réparation auquel est joint le témoignage et le depot de plainte pour degradation de bien d'autrui causant un degat léger.

Si j'accepte de régler l'assureur- après tout je le mérite!- est-ce que je peux être ennuyée dans la mesure ou le propriétaire de la voiture a déposé plainte.

Merci pour vos réponses.

Par **frog**, le **07/06/2008** à **20:18**

[citation]Si j'accepte de régler l'assureur- après tout je le mérite!- est-ce que je peux être ennuyée dans la mesure ou le propriétaire de la voiture a déposé plainte.

[/citation]

Vous ne pourriez être ennuyée que s'il est établi que vous avez eu conscience de l'accrochage. Si ce n'est pas le cas, on ne peut rien vous reprocher. Evitez néanmoins de mentir des fois que ce serait vraiment trop gros.